



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT - BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE REDÉFINITION DU PÉRIMÈTRE ET DE LA RÉGLEMENTATION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU ROCHER DE LA JAQUETTE - COMMUNE DE MAZOIRES

Une enquête publique relative au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette sera ouverte sur le territoire de la commune de MAZOIRES pour une durée de trente jours, **du jeudi 7 mars 2019 – 10h - au vendredi 5 avril 2019 - 16h30.**

Le dossier d'enquête, qui comprend notamment des informations environnementales se rapportant à l'enquête et l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature, ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus gratuitement à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de MAZOIRES aux horaires habituels d'ouverture de la mairie le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Les éléments composant le dossier seront également consultables :

- en sous-préfecture d'Issoire, du lundi au vendredi : 8h30-12h15 ;
- sur un poste informatique à la Préfecture du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand, Bureau de l'Environnement, bâtiment ASSAS, 5ème étage, du lundi au jeudi : 8h15-16h, le vendredi : 8h15-15h30.
- sur le site de la préfecture du Puy-de-Dôme à : www.puy-de-dome.gouv.fr (rubriques publications, enquêtes publiques).

Monsieur Maurice CHENEVOY, professeur de droit public, retraité, est nommé commissaire-enquêteur. Il recevra toute personne intéressée à la mairie de Mazoires aux jours et heures suivants : **le jeudi 7 mars de 10h à 13h, les jeudi 14 et 28 mars de 13h30 à 16h30 et le vendredi 5 avril de 13h30 à 16h30.**

Les observations et propositions pourront être :

- inscrites sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Mazoires,
- exprimées oralement auprès du commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal,
- adressées par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Mazoires (le bourg - 63 420 MAZOIRES) où elles seront annexées au registre d'enquête,
- transmises par voie électronique à : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que celles, écrites, reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au siège de l'enquête et sur le site ci-dessous. Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site www.puy-de-dome.gouv.fr (rubriques publications- enquêtes publiques). Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de la procédure, la décision est prise par décret après accord de l'ensemble des propriétaires, ou, à défaut, par décret en Conseil d'État. L'autorité compétente pour adopter cette décision est le ministre de la transition écologique et solidaire ou, le cas échéant, le premier ministre.

Des informations supplémentaires pourront être obtenues auprès de la DREAL Auvergne Rhône Alpes - Service Eau, Hydroélectricité, Nature – 04 73 17 37 20.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Madame la Préfète du Puy-de-Dôme dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions établis par le commissaire-enquêteur resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Mazoires, à la préfecture, bureau de l'environnement, à la sous-préfecture d'Issoire, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat : www.puy-de-dome.gouv.fr (rubriques publications, enquêtes publiques).